

## Le Relais Petite Enfance

C'est un lieu d'information, de rencontre et d'échange de proximité, qui s'adresse à la fois aux parents, futurs parents et aux professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et gardes d'enfants à domicile). Le RPE est un service gratuit.

- lieu d'éveil et de socialisation pour l'enfant,
- observatoire des conditions locales d'accueil du jeune enfant,
- supplément aux services de PMI du conseil départemental, établissements d'accueil du jeune enfant, bibliothèques, etc.,
- accueil personnalisé de qualité dans la confidentialité et la neutralité,
- lieu d'orientation, pour les cas particuliers, vers des services spécialisés : DIRECCTE, Pajemploi, CAF, SMAPE, syndicats d'employeurs ou salariés et associations professionnelles.

## Nos partenaires

Le RPE est agréé par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

Ce lieu est financé par la CAF des Bouches-du-Rhône, le Département des Bouches-du-Rhône et la ville de Marseille.



## Infos pratiques

Le RPE propose :

- un accueil sur rendez-vous au 04 91 34 19 25
- une permanence téléphonique
- des réunions à thème
- des temps d'éveil et de socialisation

Siège du RPE Capelette

5, boulevard Saint-Jean  
13010 Marseille

Lieux de proximité

Centre social Capelette  
221, avenue de la Capelette

Maison de quartier de la Rénette  
31, boulevard Romain Rolland

Maison de quartier Saint-Tronc  
134, rue François Mauriac  
13010 Marseille

04 91 34 19 25

[rpe.capelette@utse.ifac.asso.fr](mailto:rpe.capelette@utse.ifac.asso.fr)

[www.petiteenfance.ifac.asso.fr](http://www.petiteenfance.ifac.asso.fr)

# Relais Petite Enfance

Capelette  
10<sup>ème</sup> arrondissement

ACCÈS GRATUIT

PARENTS  
ASSISTANTS  
MATERNELS  
GARDE À DOMICILE



## Vous êtes (futurs) parents

Je recherche un mode d'accueil pour mon enfant

Le RPE me renseigne, m'oriente sur les modes d'accueil existants du territoire et peut mettre à ma disposition des listes :

- d'assistants maternels agréés,
- de structures d'accueil collectif (crèches, haltes-garderies, etc.),
- d'organismes de garde à domicile.

Je choisis un assistant maternel ou une garde à domicile

Le RPE :

- m'accompagne dans les différentes démarches administratives tout au long de la relation contractuelle,
- m'oriente sur mes droits et obligations de parent employeur,
- me renseigne sur les aides financières et fiscales auxquelles je peux prétendre,
- m'encourage à formuler mes attentes au sein d'un projet d'accueil.

Je me questionne sur le développement de mon enfant et sur ma fonction de parent

Le RPE :

- me met en lien avec des espaces liés à la parentalité,
- me propose des temps de rencontre et d'échanges sur différentes thématiques.

## Vous êtes professionnels de l'accueil individuel ou candidat à l'agrément

Je cherche des informations sur

- l'agrément et le métier d'assistant maternel ou de garde à domicile,
- mes droits et devoirs de salarié.

J'ai besoin d'un accompagnement dans mon activité

Le RPE :

- m'informe sur les aides dans l'aménagement et l'équipement de mon logement,
- favorise la mise en relation avec les parents en recherche d'un mode d'accueil,
- me guide pour l'inscription et la mise à jour sur le site monenfant.fr,
- organise des réunions thématiques, des groupes de parole sur la pratique professionnelle,
- m'oriente en cas de difficultés avec les parents ou les enfants.

Je veux développer mes compétences

Le RPE :

- m'aide à accéder à des formations complémentaires,
- m'informe sur les possibilités d'évolution professionnelle.

## Animations collectives

Le RPE organise des ateliers d'éveil, des temps festifs, des sorties pour les enfants accompagnés du professionnel de l'accueil individuel. Ces ateliers favorisent la socialisation des enfants.

Contactez-nous pour obtenir le calendrier.

